

Rapport du Président

Séance publique
du vendredi 14 mars 2025
N° CD-2025-2-6-1
N° applicatif 11778

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction culture et patrimoine

BUDGET PRIMITIF 2025 - PATRIMOINE ET RAYONNEMENT ALSACIEN

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace, chef de file de la coopération transfrontalière et porte-parole du Pilier politique de la Région Métropolitaine Trinationale, affiche l'ambition de développer le sentiment d'appartenance rhénan en portant notamment un projet de territoire fédérateur à l'échelle rhénane et plus globalement d'inscrire l'Europe en Alsace et l'Alsace en Europe au bénéfice de ses habitants, deux objectifs prioritaires de sa politique européenne et transfrontalière.

Sa politique culturelle et patrimoniale s'inscrit dans cette ambition et contribue à faire de la Collectivité européenne d'Alsace un acteur culturel d'envergure, au rendez-vous de ses priorités. Elle occupe un rôle central, au cœur des enjeux d'appartenance et de rayonnement du territoire, dans un secteur qui emploie 12 300 personnes et génère 700 millions d'euros dans les secteurs audiovisuel, publicitaire, architectural, éditorial et du spectacle vivant, qui représentent 2,1% de la richesse alsacienne.

Au travers de ces dispositifs avec ses 300 collaborateurs (masse salariale annuelle de 16 110 000 €) et malgré une situation financière publique qui se dégrade au niveau national et qui la contraint à s'adapter et se renouveler pour faire face au défi du maintien d'un service public de qualité et de maîtrise des comptes publics, la Collectivité européenne d'Alsace fait le choix d'une action culturelle ambitieuse :

- Soutien renforcé pour l'enseignement artistique de près de 430 000 € à échéance 2027;
- Augmentation progressive des financements aux 18 Scènes d'Alsace prévue à hauteur de 890 000 € en 2028;
- Développement des programmes d'éducation aux médias et de culture scientifique;
- Maintien de la présence des orchestres de Strasbourg et Mulhouse au cœur des territoires;
- Rayonnement de la politique culturelle alsacienne à travers l'action de ses établissements culturels que sont les châteaux du Haut-Koenigsbourg et du Hohlandsbourg, le Vaisseau, les Archives d'Alsace et la Bibliothèque d'Alsace et son réseau de 310 bibliothèques réparties sur l'ensemble des intercommunalités.

Du point de vue transfrontalier et européen, elle poursuit son engagement à

travers plusieurs projets structurants tels que :

- Parmi les plus emblématiques : le futur collège franco-allemand, le média rhénan, les châteaux rhénans;
- Le portage de la phase politique et de déploiement du projet de territoire « Rhin supérieur »;
- Le soutien au déploiement du service public transfrontalier dont font partie le réseau Infobest et plusieurs autres structures transfrontalières (Centre européen de la consommation, Euroinstitut...) ou encore l'organisation de la 3e édition des Assises de l'eau;
- La poursuite de l'engagement dans le contrat triennal « Strasbourg capitale européenne »;
- L'amplification de la captation de fonds européens.

Pour ces deux politiques publiques, il est proposé d'inscrire en dépenses 16 556 201 € en section de fonctionnement et 4 223 384 € en section d'investissement, et en recettes de fonctionnement 10 194 260 €, soit une dépense nette de 10 585 325 €.

Le présent rapport budgétaire relatif aux politiques de la Culture et du Patrimoine, de l'Europe et du transfrontalier traduit l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace pour faire rayonner l'Alsace et agir à l'échelle de chaque territoire, à celui du Rhin supérieur et à l'échelle européenne pour promouvoir l'ouverture, la créativité et l'innovation, l'engagement et la citoyenneté. Il pose encore en 2025, malgré les contraintes financières, l'ambition de mettre la culture et le patrimoine au cœur des enjeux d'appartenance et de rayonnement (1.) et d'amplifier l'action transfrontalière et européenne pour faire de la Collectivité un acteur identifié de l'Europe des régions (2.).

1. Culture et Patrimoine

1.1. Une ambition forte : inscrire la Culture et le Patrimoine au cœur des enjeux d'appartenance et de rayonnement du territoire

La politique culture et patrimoine s'inscrit dans une Direction générale adjointe consacrée à l'attractivité. Par ses actions à destination des habitants, elle contribue au sentiment d'appartenance au territoire ; par celles à destination des visiteurs, elle contribue au rayonnement de la collectivité.

Elle s'appuie sur un cadre politique d'interventions culturelles adopté en 2022 (délibération n° CD-2022-1-6-2 du 21 février 2022) qui prévoit six grands objectifs s'inscrivant dans le référentiel du service public alsacien de qualité, de proximité, d'efficacité et d'engagement :

- ✓ Promouvoir l'ouverture, la tolérance et la diversité ;
- ✓ Contribuer au renforcement de l'esprit critique et du libre arbitre de chacun ;
- ✓ Développer la citoyenneté au travers des pratiques culturelles ;
- ✓ Soutenir et encourager l'engagement bénévole culturel ;
- ✓ Favoriser la création artistique pour constituer le patrimoine de demain ;
- ✓ Préserver et promouvoir la culture alsacienne et transmettre l'héritage matériel et immatériel régional.

La politique culturelle et patrimoniale s'exprime à travers les interventions de sept secteurs d'intervention complémentaires – *Mémoire et Archives ; Création, diffusion et pratiques artistiques ; Culture scientifique, technique et industrielle ; Patrimoine ; Châteaux Forts ; Lecture Publique et Grands projets culturels transversaux à l'ensemble des secteurs* – et plus particulièrement à travers l'action culturelle en territoires de ses établissements culturels en régie :

- Les châteaux du Haut-Koenigsbourg et du Hohlandsbourg, qui portent une action culturelle transfrontalière dans le cadre du projet « Châteaux Rhénans » ;
- Le Vaisseau qui ambitionne d'être le centre de culture scientifique technique et industrielle de référence pour les collégiens alsaciens et le chef de file de la médiation scientifique à l'échelle du territoire ;
- Les Archives d'Alsace dont la politique mémoire invite à développer la citoyenneté et renforcer l'esprit critique ;
- La Bibliothèque d'Alsace, avec ses six sites dont trois ouverts au public et son réseau de 310 bibliothèques réparties sur l'ensemble des intercommunalités.

1.2. Les objectifs poursuivis en 2024 : achever la convergence des dispositifs et renforcer la visibilité de la Collectivité

Poursuivant son travail d'actualisation et d'harmonisation de son intervention avec l'exigence de réinterroger en profondeur son action à l'instar de la stratégie de lecture publique définie en 2022 (délibération n° CD-2022-4-6-1 du 20 octobre 2022) pour relever le défi de la préservation de l'esprit critique aujourd'hui, la Collectivité a amplifié son engagement pour renforcer le service public culturel sur le territoire. Elle a pour cela défini en 2024 :

- **Une stratégie en matière de création artistique pour faire rayonner les artistes et le territoire alsacien.** Celle-ci définit les modalités d'interventions au côté du bloc local et de l'Etat dans le financement des lieux labélisés, elle confirme son souhait de dialogue culturel avec le monde au travers du projet des Dominicains de Haute Alsace et détermine enfin, les modalités d'un soutien à l'émergence autour des marqueurs culturels alsaciens.
- **Un schéma alsacien des enseignements artistiques,** qui répond à l'obligation réglementaire et définit des règles d'accompagnement et de financement claires et équitables pour 150 établissements d'enseignement artistique. Cette politique qui touche 35 000 élèves et 1200 enseignants encourage la mise en réseau d'écoles, les pratiques collectives, l'animation culturelle des territoires et fixe un ambitieux objectif de certification des enseignants.

Elle a adopté également une feuille de route emblématique définie en 2022 (délibération n° CD-2022-1-6-2 du 21 février 2022) pour mieux valoriser l'identité du territoire et incarner le projet de la Collectivité : une **politique pratiques amateurs** pour reconnaître un formidable secteur d'engagement et amplifier sa contribution à la cohésion sociale et territoriale en Alsace et dans le Rhin supérieur. Par ailleurs, la Collectivité a renforcé en 2024 sa visibilité au travers de l'animation de ses réseaux de partenaires et de l'organisation de projets fédérateurs :

- 2^{ème} saison culturelle alsacienne : objectif 400 événements/40 000 personnes ;
- L'Olympiade Culturelle coloration sportive de la saison culturelle et animations culturelles à l'occasion du parcours de la flamme.

Plus largement, la Collectivité a renforcé la mobilisation de ses soutiens financiers, près de 630 actions soutenues dans les territoires auprès de 2 000 partenaires pour porter avec eux les valeurs et les marqueurs que celle-ci a pu définir dans ses orientations en 2022 (délibération n° CD-2022-1-6-2 du 21 février 2022) au travers de la **saison culturelle alsacienne** qui a connu sa seconde édition. Ses programmations partagées sur l'ensemble du territoire : Festival rhénan de la science, Décodage – festival d'éducation aux médias, l'Alsace se (ra)conte, Châteaux et légendes, sous les étoiles d'Alsace ont vu s'organiser près de 300 manifestations rassemblant environ 30 000 personnes.

1.3. Les objectifs pour 2025 : une politique culturelle et patrimoniale ambitieuse pour faire de la Collectivité européenne d'Alsace un acteur culturel de premier plan.

La Collectivité européenne d'Alsace est au rendez-vous des priorités qu'elle s'est fixées, malgré des contraintes budgétaires fortes.

Elle poursuit notamment son action dans ses sept secteurs d'intervention, et plus particulièrement à travers l'action et le rayonnement de ses établissements culturels, à l'échelle alsacienne, nationale et transfrontalière :

- ✓ **Archives d'Alsace** : mise en œuvre du Projet Scientifique, Culturel et Educatif qui permet de déployer la politique à l'échelle alsacienne, poursuite du projet de construction d'un nouveau bâtiment pour améliorer la conservation des collections du site de Colmar ;
- ✓ **Le Vaisseau** : co-production avec le centre de sciences bordelais Cap Sciences de l'exposition « Lune » autour de l'aventure spatiale comme défi majeur du 21^{ème} siècle, mise en œuvre de la politique de culture scientifique technique et industrielle votée en novembre 2023 avec la création d'un réseau d'acteurs scientifiques, le renforcement des partenariats et mécénats à l'échelle alsacienne, nationale et transfrontalière, la mise en itinérance des expositions et médiations scientifiques ;
- ✓ **Châteaux du Haut-Koenigsbourg et du Hohlandsbourg** : Grand projet de site du Haut-Koenigsbourg, avec son projet culturel et ses travaux d'accessibilité du massif, renforcement de l'action culturelle transfrontalière avec le projet « Châteaux rhénans » ;
- ✓ **Bibliothèque d'Alsace** : développement de l'ingénierie à destination d'un réseau de 310 bibliothèques réparties sur l'ensemble des intercommunalités.

Par ailleurs, elle poursuit son action en faveur de la préservation du patrimoine (Fonds de sauvegarde de la Maison alsacienne et du bâti traditionnel, Fonds Patrimoine Emblématique de l'Alsace) et déploie sa politique de création, diffusion et pratiques artistiques, à travers notamment :

- ✓ le **dispositif des Scènes d'Alsace** voté en 2024 (délibération n° CD-2024-1-6-1 du 15 mars 2024), par la création d'un réseau d'équipements culturels œuvrant dans le domaine de la création artistique et de la diffusion dans le spectacle vivant, pour renforcer la dynamique culturelle à l'échelle alsacienne et permettre un meilleur maillage du territoire pour une culture de proximité. Deux typologies d'équipement sont soutenues, avec un déploiement progressif d'ici 2027 pour un montant de 890 000 € à terme : les Scènes d'Alsace – 1 soutien forfaitaire annuel par territoire ; et les Scènes de Territoire – 2 soutiens forfaitaires annuels par territoire ;
- ✓ Le **Schéma alsacien des Enseignements Artistiques 2025-2029**, voté par délibération du Conseil du 21 octobre 2024 (n° CD-2024-3-6-1) qui prévoit un accompagnement par la Collectivité des 159 établissements d'enseignement artistique (34 700 élèves) dans leur mission de transmission et d'apprentissage et les encourage à évoluer en lieux de vie citoyens et culturels. La contribution de la Collectivité européenne d'Alsace représente en moyenne 7% des recettes des structures avec un effort supplémentaire de la Collectivité à hauteur de 430 000 €, lissé sur 3 ans entre 2025 et 2027.

Elle maintient sa présence en territoire notamment au travers du Fonds culturel des territoires, à hauteur de 328 000 €, qui permet une échelle d'intervention optimale et une prise en compte plus ciblée des opportunités locales avec une enveloppe fixe par territoire, des concerts décentralisés à hauteur des réalisations 2024, ou encore la 4^{ème} édition de la Saison culturelle alsacienne.

Enfin, procédant à la mise en synergie de ses actions, elle développera deux priorités pour amplifier dans ce contexte son action :

- Le développement culturel des territoires

En renouvelant son approche des contrats culturels de territoires, la Collectivité européenne d'Alsace valorisera l'ensemble de l'ingénierie et de l'accompagnement qu'elle prodigue (label « Carrefour des imaginaires et des savoirs » de la politique de lecture publique, schéma alsacien des enseignements artistiques, itinérance des expositions du Vaisseau et actions de médiation, etc.) pour encourager la mise en réseau et les coopérations à échelle et la renforcer même dans les territoires volontaires. Cette dynamique contribuant à l'amélioration de l'offre de service en proximité pour chaque alsacien.

- La mobilisation de la culture au service des publics prioritaires du Département

Dans un souci également d'efficacité, il s'agira d'envisager dans tous les secteurs d'intervention culturelle une amplification de la prise en compte des publics spécifiques de l'action sociale de la Collectivité afin de renforcer les interventions des services des solidarités (jumelage entre établissements sociaux et culturels, mise à disposition du Conseil des Jeunes d'expositions itinérantes et de supports de médiation, formation des assistants familiaux aux visites d'établissements culturels de la Collectivité européenne d'Alsace, actions culturelles dédiées au sein d'établissements, etc.). Non seulement porteuse de sens, cette mobilisation prévue dans les orientations pour la culture en 2022 est également essentielle pour permettre à la Collectivité européenne d'Alsace d'accentuer sa singularité et son expertise dans le cadre de l'exercice spécifique de la compétence culturelle partagée entre différents niveaux de collectivités.

Sa contribution à la mise en œuvre d'un effort budgétaire collectif résultant de la forte tension sur les finances publiques se fera dans trois domaines :

- ✓ Le redimensionnement des actions portées directement par la Collectivité européenne d'Alsace : politique documentaire de la Bibliothèque d'Alsace ; (acquisitions documentaires papier et numérique, mobiliers et fournitures d'équipement, abonnements presse), programmation événementielle et actions culturelles dans les établissements (Haut-Koenigsbourg, Hohlandsbourg, Vaisseau, Archives d'Alsace), frais généraux des établissements (réparations, fluides, gardiennage, entretien) à hauteur de 2 300 000 €.
- ✓ Une contraction de 5 à 25% des subventions de fonctionnement aux structures.
- ✓ La suspension de certains appels à projets thématiques annuels ou dispositifs. Il est notamment proposé que les dispositifs d'aides « Soutien à l'innovation dans les pratiques artistiques amateurs » votés par le Conseil du 15 mars 2024 (délibération n° CD-2024-1-6-2) et « Aide à la diffusion en Alsace » (n° CD-2024-1-6-1) soient suspendus sine die.

Cet effort global, représente 6% du budget de la politique : fonctionnement, investissement et charges de personnel.

Au total, ce sont donc 19 116 994 € de dépenses (14 893 610 € en fonctionnement, 4 223 384 € en investissement) et 10 044 325 € en recettes (fonctionnement) qu'il est proposé d'inscrire au budget de la Collectivité européenne d'Alsace pour les politiques culturelles et patrimoniales.

2. Politique Europe et transfrontalier

2.1. Une ambition forte : développer le sentiment d'appartenance au Rhin supérieur et faire rayonner l'Europe en Alsace, l'Alsace en Europe.

La politique de l'action transfrontalière, européenne et internationale a trait à l'action extérieure de la Collectivité européenne d'Alsace ainsi qu'au soutien aux initiatives, instances et projets locaux ayant une dimension transfrontalière, européenne ou internationale.

La Collectivité européenne d'Alsace porte deux ambitions fortes :

- Développer le sentiment d'appartenance au Rhin supérieur

En vertu de la loi Alsace du 2 août 2019, la Collectivité européenne d'Alsace est ainsi devenue « chef de file » de la coopération transfrontalière sur le versant français du Rhin supérieur. Cette compétence nouvelle s'est traduite par la validation par les élus, le 8 décembre 2022 (délibération n° CD-2022-5-6-3), et conformément à la loi, du Schéma alsacien de coopération transfrontalière. Cet instrument vise à concrétiser plus de 150 projets transfrontaliers et à rendre la Collectivité européenne d'Alsace visible et indispensable auprès de leurs nombreux porteurs et partenaires. La Collectivité porte par ailleurs un ambitieux projet de territoire « Rhin supérieur » qui a pour objet de mieux prendre en compte les grands enjeux partagés dans la vallée rhénane.

- Faire rayonner l'Europe en Alsace et l'Alsace en Europe

En matière européenne, la Collectivité européenne d'Alsace est fortement engagée dans la défense de l'ambition que porte Strasbourg en tant que capitale européenne, à la fois siège des institutions européennes, cœur historique et politique de l'Europe et ville internationale des droits de l'Homme, et plus globalement engagée dans le rayonnement de l'Alsace en Europe et la promotion des valeurs européennes et humanistes en Alsace. Le nouveau contrat triennal 2024-2026 signé en avril 2024 en présence du Président de la République et des partenaires locaux du contrat vise à renforcer le statut de Strasbourg en tant que capitale européenne et à asseoir l'Alsace au cœur de l'Europe. La Collectivité européenne d'Alsace est de ce fait porteuse ou partenaire de grands projets d'équipements qui contribuent à ce rayonnement européen tels que le futur collège franco-allemand, l'école européenne de Strasbourg ou encore l'aéroport de Strasbourg-Entzheim en complément des nombreux projets qu'elle porte également dans toute l'Alsace au niveau transfrontalier.

2.2. Faits marquants 2024

Coopération transfrontalière :

La coopération transfrontalière est un marqueur politique important de la Collectivité européenne d'Alsace et de ses nouvelles compétences et attributions.

Schéma alsacien de coopération transfrontalière : suite à l'adoption du Schéma fin 2022 (délibération n° CD-2022-5-6-3 du 8 décembre 2022), un « fonds de coopération transfrontalière » a été validé mi-2023 (délibération n° CD-2023-3-6-1 du 19 juin 2023) et le développement de services aux porteurs de projets s'est renforcé en 2024. Parmi les nombreux projets portés par le schéma et financés par le fonds, il est possible de citer :

- o La nouvelle ligne de bus FREUND entre Lörrach et l'EuroAirport qui permet enfin de relier la France et l'Allemagne par bus avec des arrêts prévus sur le pont du Palmrain et à Saint-Louis ;
- o Le projet Europascène qui s'adresse aux apprentis de centres de formation français et allemands qui peuvent créer des saynètes bilingues pour valoriser

des métiers spécifiques. La vingtaine de métiers traités leur a permis également de développer des compétences linguistiques et interculturelles ;

- Le projet Atmo-Rhena PLUS qui traite de la transition air-climat-énergie du Rhin supérieur en fournissant des outils d'analyse et de décision ;
- Le projet Justice sans frontière porté par le Centre Européen de la Consommation qui permet aux citoyens un exercice effectif de leurs droits dans le cadre d'une procédure en justice dans le pays voisin, lorsque leur démarche amiable a échoué ;
- Ou encore, le projet d'échanges de fonctionnaires dans le Rhin supérieur, porté par la Collectivité européenne d'Alsace qui vise à les relancer après l'arrêt dû au Covid et à les massifier. 8 conventions lient actuellement la Collectivité européenne d'Alsace avec des partenaires allemands et suisses dont celles signées en 2024 avec la ville de Karlsruhe ou l'Ortenaukreis et 4 autres en préparation pour 2025.

Par ailleurs, un outil de suivi « en temps réel » de l'avancement du Schéma et des projets qui le composent a été lancé en octobre 2024. Cette plateforme digitale collaborative met à disposition un espace d'échanges pour les partenaires des projets du schéma. Il s'agit d'une réelle nouveauté, puisqu'à ce jour, il existe des difficultés pour travailler en commun sur des projets transfrontaliers car les différents outils sur le marché, ne sont pas autorisés de la même façon dans les différentes administrations du Rhin supérieur. L'outil porté par la Collectivité européenne d'Alsace a été reconnu par tous les partenaires et il est envisagé en 2025 d'en faire profiter les groupes de travail de la Conférence du Rhin supérieur. Par ailleurs, un marché de communication destiné à apporter un appui aux projets labellisés dans le cadre du schéma a été lancé. En parallèle, des événements ont été organisés avec les Eurodistricts pour faire connaître sa mise en œuvre et son fonds aux acteurs des territoires avec près de 200 participants. Enfin, la rencontre partenariale annuelle du schéma a proposé des formats d'ateliers concrets pour plus de 200 porteurs.

- Assises rhénanes de l'eau : en coordination avec les instances de coopération transfrontalière (Conférence du Rhin supérieur, Conseil Rhéna), une deuxième édition des Assises rhénanes de l'eau a été organisée au printemps avec un fort renforcement du partenariat à l'échelle transfrontalière.
- Marché-concours national de chevaux : l'Alsace a été l'invitée d'honneur du Marché-concours national de chevaux de SAIGNELEGIER (Jura Suisse), en août 2024.
- Projet de territoire Rhin supérieur : l'Alsace porte ce projet qui vise à élaborer un concept d'aménagement pour le Rhin supérieur qui tient en compte des spécificités et des règles en vigueur dans les trois pays. Ce projet de territoire a été adopté dans une version technique fin 2024 par la Conférence du Rhin supérieur, puis fera l'objet d'une appropriation et d'une diffusion large en 2025.

Europe :

- Nouveau Contrat triennal « Strasbourg capitale européenne » : Le nouveau Contrat Triennal 2024 – 2026 a été signé en avril 2024 confirmant la nouvelle gouvernance du Contrat, toujours matérialisée par la Mission Strasbourg capitale européenne à laquelle participe notre collectivité. Ce contrat portant sur des projets structurants facilitant l'accès à la capitale européenne (mobilité ferroviaire et aéroportuaire) et renforçant son attractivité (école européenne, collège franco-allemand, offres culturelles...).
- Le mois de l'Europe : l'année 2024 a été à nouveau marquée par une programmation du mois de l'Europe riche, attractive et large, centrée notamment sur la sensibilisation aux élections européennes: mur d'expression libre sur l'Europe à l'Hôtel d'Alsace de Strasbourg, expositions et documentation sur l'Europe et l'Union européenne aux

Hôtels d'Alsace à Strasbourg et Colmar, sensibilisations à l'Europe à destination des collégiens alsaciens et des personnes âgées en EPHAD, découverte de la cuisine européenne sur le parvis de l'Hôtel d'Alsace à Strasbourg, nombreuses visites organisées au profit des agents de la Collectivité européenne d'Alsace au Parlement européen, sensibilisations sur l'Europe et les élections, etc.

2.3. Deux ambitions fortes pour 2025

Malgré les contraintes budgétaires, l'ambition de la Collectivité européenne d'Alsace dans le champ européen et transfrontalier reste très forte.

A) Développer le sentiment d'appartenance rhénan

Dans sa logique de cheffe de file de la coopération transfrontalière, la Collectivité européenne d'Alsace continuera à porter le projet de territoire « Rhin supérieur » et organisera en 2025 une association des principaux acteurs politiques et techniques concernés (SCOT...) pour bâtir une vision partagée de ce que doit être un territoire commun fort et résilient. L'ambition va au-delà d'un aménagement du territoire concerté, ce qui serait déjà beaucoup au niveau transfrontalier, et est au croisement de toutes nos politiques publiques (mobilité, santé, jeunesse, énergie, développement économique, culture, patrimoine etc.). Il s'agit de définir l'espace et la qualité de vie que nous souhaitons léguer aux générations futures. L'organisation des 3^e Assises rhénanes de l'eau en mars 2025 participe de cette volonté de la Collectivité de réunir les acteurs concernés pour mieux prendre en compte les grands enjeux du territoire.

Il est également à noter la montée en puissance du schéma alsacien de coopération transfrontalière avec le déploiement à grande échelle de la nouvelle plateforme digitale transfrontalière qui est considérée comme une réelle innovation par nos partenaires transfrontaliers et la mise à disposition pour les porteurs de projets du schéma de nombreux services opérationnels complémentaires (comment monter un projet, où trouver les cofinancements, comment communiquer efficacement, etc.).

De nombreux projets transfrontaliers seront portés par la Collectivité européenne d'Alsace, notamment dans le cadre du programme INTERREG, comme le futur collège franco-allemand auquel sont associés nos partenaires du Bade-Wurtemberg, ou la poursuite de la mise en valeur du patrimoine castral rhénan, une protection renforcée de nos zones humides ou encore le lancement d'un futur média rhénan qui sera ciblé sur la jeunesse du Rhin supérieur qui décidera de la coopération de demain.

La Collectivité européenne d'Alsace restera enfin fortement impliquée dans les instances de coopération transfrontalière ainsi que dans les structures bi ou trinationales qu'elle cofinance conjointement avec ses partenaires des trois pays pour renforcer le service public transfrontalier. Le porte-parolat du Pilier politique de la Région métropolitaine trinationale par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace sera également l'occasion en 2025 de porter la voix et les grands enjeux du territoire alsacien dans le Rhin supérieur mais également au niveau européen.

Au total, le budget dédié à la coopération transfrontalière s'élève à 1 126 958 € en 2025.

B) Faire rayonner l'Alsace en Europe et l'Europe en Alsace

La question européenne est dans l'ADN et le nom même de la Collectivité européenne d'Alsace.

La signature du nouveau contrat triennal témoigne d'un engagement financier fort de la Collectivité européenne d'Alsace et d'une ambition réaffirmée de soutien aux organismes et structures œuvrant pour la défense et le rayonnement de Strasbourg capitale européenne. Plus globalement, dans cette période politique incertaine, ce sont les valeurs de la démocratie et des droits de l'Homme qui sont clairement soutenues par notre engagement européen.

Il s'agira dans ce cadre de développer les relations avec les nombreuses institutions européennes et internationales présentes en Alsace. Des contacts réguliers sont pris avec les parlementaires européens, les représentants permanents des Etats membres auprès du Conseil de l'Europe mais aussi avec des structures et organes ailleurs en Europe mais qui ont une influence sur le territoire alsacien comme le Comité des régions de l'Union européenne.

Il s'agira également de veiller à ce que ces valeurs européennes soient présentes auprès des alsaciens. Des jeunes services civiques parcourront de nombreux collèges pour leur parler d'Europe et du bassin rhénan. Ces actions de sensibilisation s'adresseront à un public plus large notamment au courant du mois de l'Europe en mai prochain.

Un effort particulier sera également fait sur la captation renforcée de financements européens pour les projets de notre collectivité mais il est à noter que la prochaine période de programmation post 2027 se dessine avec la crainte d'arbitrages défavorables aux politiques publiques portées par la Collectivité européenne d'Alsace. Une préparation fine aux négociations qui se rapprochent est donc nécessaire.

Les grandes lignes de la politique européenne sont fixées par les engagements contractuels pris dans le cadre du contrat triennal Strasbourg Capitale européenne et notre soutien à la Maison Europe Grand Est. Le programme regroupe 12 opérations se répartissant comme suit :

- 11 opérations avec pour objectifs de soutenir en premier lieu les différents partenaires œuvrant pour renforcer le statut de Strasbourg et de l'Europe comme le Centre d'information sur les institutions européennes (CIIE), Conseil de l'Europe, fondation René Cassin, Agora, EUCOR. Le montant des dépenses inscrites est de 506 833 euros. Des projets emblématiques pour la CeA font l'objet d'une attention particulière comme le futur collège franco-allemand, la liaison intermodale Duppigheim-Entzheim et plus globalement le soutien à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim ou encore l'Ecole européenne de Strasbourg.
- Une opération concerne le soutien financier à la Maison Europe Grand Est, pour laquelle 28 800 euros sont inscrits et qui permet une veille efficace sur les grands enjeux européens.

Il est donc demandé d'inscrire 535 633 euros de crédits de paiement pour cet exercice 2025.

SYNTHESE DE LA COMMISSION N°6 : PATRIMOINE ET RAYONNEMENT ALSACIEN

Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les grandes masses et évolutions budgétaires qui concernent la Commission susvisée :

	CA 2023	BP 2024 (sans reports)	BP 2025	BP 2025 / BP 2024 en €	BP 2025 / BP 2024 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	17 358 896 €	17 820 264 €	16 556 201 €	-1 264 063 €	-7,09%	87 500 €
Dépenses d'investissement	4 625 201 €	6 249 900 €	4 223 384 €	-2 026 516 €	-32,42%	683 000 €
Total dépenses (A)	21 984 097 €	24 070 164 €	20 779 585 €	-3 290 579 €	-13,67%	770 500 €
Recettes de fonctionnement	6 781 239 €	7 708 000 €	10 194 260 €	2 486 260 €	32,26%	2 435 €
Recettes d'investissement	0 €	40 000 €	0 €	-40 000 €	-100,00%	600 000 €
Total Recettes (B)	6 781 239 €	7 748 000 €	10 194 260 €	2 446 260 €	31,57%	602 435 €

En conclusion, je vous propose :

- ✓ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2025, relatif au patrimoine et au rayonnement alsacien, un budget de 20 779 585 € en dépenses et de 10 194 260 € en recettes, ventilé comme suit :

Pour la politique Culture (cf. Annexes 1 et 2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 14 893 610 €.
 - en investissement : un crédit de paiement de 4 223 384 € et une variation d'autorisation de programmes de 683 000 €.
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 10 044 325 €.
 - en investissement : un crédit de paiement de 0 € et une variation d'autorisation de programme de 600 000 €.

Pour la politique Europe et transfrontalier (cf. Annexe 1 et 2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement 1 662 591 € et une variation d'autorisation d'engagement de 87 500 €.
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 149 935 € et une variation d'autorisation d'engagement de 2 435 €.

- ✓ De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 et 2 au présent rapport.

- ✓ De décider de suspendre sine die les dispositifs d'aides « Soutien à l'innovation dans les pratiques artistiques amateurs » votés par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 15 mars 2024 (délibération n° CD-2024-1-6-2) et « Aide à la diffusion en Alsace » (n° CD-2024-1-6-1).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer